



3 Frais d'accouchement et allocations diverses

3-5 Système spécial d'allocation de chaque municipalité

Certaines municipalités délivrent une « Prime de naissance » au nouveau-né, d'autres offrent un « Cadeau de naissance » et « Mémoire de naissance », ou d'autres offrent du lait en poudre ou du lait frais destiné à ceux qui ont de faibles revenus jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge d'un an. Il vaut mieux vous renseigner à votre mairie pour savoir si tel système existe ou non dans votre ville.

● Allocations diverses

allocations diverses	Contenu	conditions	procédure/se renseigner à
Allocation d'accouchement et de puériculture	- Jusqu' en Mars 2011, 420 ,000 yens par enfant.	Être adhérente de l' Assurance Nationale de Santé ou l' Assurance Sociale de Santé	Pour l' Assurance Nationale de Santé : à la mairie de votre domicile Pour l' Assurance Sociale de Santé : au lieu de travail ou au bureau des assurances sociales
Prime d'accouchement	Deux tiers de la somme standard de la rémunération journalière	1 La durée en tant qu' assurée doit dépasser de manière continue plus d' un an 2 En cas de retraite, moins de 6 mois passés après la démission	A la compagnie ou au bureau des Assurances Sociales
Divers	Cadeaux de naissance ou prime de naissance etc.		Tout dépend de la municipalité. Se renseigner auprès de la mairie de son domicile.